

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>1er février 2022</u>	Dossier complet le : <u>7 février 2022</u>	N° d'enregistrement : <u>F.974.12.P.00394</u>

1. Intitulé du projet

Construction d'ombrières photovoltaïques sur le site de la caserne du chaudron

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation sur ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Le projet consiste en la construction d'ombrières de parking photovoltaïques, sur le site de la caserne du Chaudron à Sainte Clotilde. Le projet globale consiste en une centrale de 1,495 MWc, dont environ 1MWc se situe sur les toitures du patrimoine bâti de la Gendarmerie.
- La puissance prévue en ombrières est d'environ 500 kWc, sur un total de 5 ombrières de parking.
- le projet permettra la production d'énergie décarbonnée tout en apportant un confort d'usage aux usagers du site.

4.2 Objectifs du projet

-les objectifs du projet sont multiples :

- Apporter un confort thermique aux partenaires du projet (gendarmerie de la réunion). L'apport d'ombrage contribuera à la pérennisation du parc automobile de la Caserne du Chaudron.
- Apport d'une structuration aux emplacements de stationnement, qui seront matérialisés par les emplacements sous ombrières.
- Production d'une électricité décarbonnée : la centrale photovoltaïque située sur les ombrières de parking générera environ 750 MWh d'électricité par an. L'émission de 530 tonnes équivalent CO2 sera évitée chaque année pendant une durée de 20 ans, et la centrale produira l'équivalent en consommation de 240 foyers réunionnais.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi Transition Ecologique pour l'horizon 2030 et du PPE Réunion qui prévoit l'augmentation de la puissance photovoltaïque dans le mix énergétique réunionnais, tout en offrant confort et pérennité aux usagers du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier se déroulera conjointement au chantier de centrales photovoltaïques en toitures des bâtiments du même site (non soumis à l'examen cas par cas). Le chantier sera phasé :

- préparation du chantier et mise en sécurité des zones concernées
- mise en place base vie et entreposage du matériel dans une aire de stockage
- élaboration des fondations, montage de la structure puis intégration des modules photovoltaïques sur celle-ci
- mise en place des locaux techniques, tranchées de raccordement
- câblage électrique
- remise en état du site
- essais pour la mise en service industrielle

Les travaux sont estimés à 4 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

-Les ombrières de parking accueilleront les véhicules suivant un plan de stationnement qui sera défini avec la direction de la Gendarmerie de la Réunion.

-La centrale est monitorée à distance. L'intervention sur site de techniciens est prévue lors de maintenances préventives récurrentes. La maintenance curative est assurée par intervention sur site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain totale :	- 32 212 m ²
Superficie de la couverture d'ombrières photovoltaïques totale :	-2425 m ²
hauteur minimale des structures :	- 3,5 m
hauteur maximale des structures :	-6,22 m
Puissance prévue :	-502 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

7 Boulevard du Chaudron, 97490 Ste
Clotilde

Coordonnées géographiques¹

Long. 5° 5' 29" 29" 01 Lat. 2° 0' 53" 20" 20

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à : -plus de 1 km d'une ZNIEFF de type 2 (appellation "MI PENTES DU NORD EST") -plus de 1.2 km d'une ZNIEFF de type 1 (appellation "COURS DE LA RIVIERE DES PLUIE" -plus de 3 km d'une ZNIEFF de type 2 (appellation "FORET DE MI PENTE DU NORD")
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 27 km de la zone de protection du Bras de la Plaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à 150 m du littoral, sur la ville littorale de Saint Denis
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à plus d'un km de l'aire d'adhésion au Parc National (zone la plus proche : cours de la rivière des pluies)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement, en cours d'élaboration pour l'échéance 3, approuvé pour ses précédentes échéances.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	présent dans la zone tampon d'un site inscrit et classé - appellation : "Domaine du Chaudron" - Distance 20 m
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint denis est couverte par PPRN inondation et mouvement de terrain mais le site ne se situe pas sur une zone de risques établies au zonage
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une masse d'eau souterraine, cependant la commune de SAINT DENIS n'est pas classé en zone de répartition des eau (ZRE) du bassin de la Réunion
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site est situé à plus de 850 m du Prélèvement Alimentation en Eau Potable Forage d'Appoint ZEC du Chaudron - HORS DE TOUT PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la directive européenne Natura 2000 ne s'applique pas dans les DOM
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	il est situé hors des périmètres de reconnaissance Nationales/internationales (RAMSAR/UNESCO) Il est également situé en dehors de tout site naturel classé (plus proche : site classé du voile de la mariée, à 16 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-Les modules photovoltaïques sont nettoyés naturellement par la pluviométrie de la zone. Aucun prélèvement n'est nécessaire pour l'activité solaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de modifications
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux éventuellement issues des travaux de fondations et de tranchés, seront évacués et valorisés hors site
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement déjà anthropisé (casernes) et majoritairement bétonné. Le site se situe dans la zone d'Activité du Chaudron. Le milieu avoisinant est grandement aménagé. le projet n'amènera pas de perturbation, dégradation ou destruction de biodiversité existante. l'impact au sol est faible car les travaux de construction sont légers pour la mise en place d'ombrières.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site se situant à plus de 25 km de la zone de protection du Bras de la Plaine, il est peu probable que le projet ait une incidence sur les zones énumérées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étant déjà anthropisé, il n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	aucune nuisance n'est à relever sur l'exploitation de centrales photovoltaïques. La centrale n'émet pas d'onde ni de radiation (courant DC)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-augmentation occasionnelle du trafic pendant la phase travaux -aucune incidence pendant la phase d'exploitation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	en phase de chantier, le projet sera occasionnellement source de bruit pendant la mise en place des structures. en phase d'exploitation, la centrale ne sera pas source de bruit. le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La centrale ne rejette pas de polluant.</p> <p>en phase travaux, des poussières pourront occasionnellement être soulevées.</p> <p>Auquel cas, des mesures d'évitement (arrosage) seront mises en place.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de rejet liquide spécifique. Le site étant bétonné, les eaux pluviales sont évacuées vers un exutoire artificiel prévu à cet effet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>aucun déchet dangereux ne sera produit</p> <p>la phase travaux produira éventuellement des déchets d'emballage</p> <p>la phase d'exploitation produira éventuellement des déchets dus au remplacement des pièces</p> <p>ces déchets seront triés, traités et valorisés localement</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	un masque végétal sépare le site du Domaine du Chaudron. Il est peu visible depuis la RN2. le projet ne sera pas visible depuis le boulevard du Chaudron.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet des ombrières du Chaudron n'aura aucune conséquence substantielle sur l'activité du site. le confort des usagers du site sera amélioré par la disponibilité de places ombragés où garer leur véhicule. La durée de vie des véhicules sera améliorée. La centrale en ombrières devrait produire pour l'équivalent en consommation électrique de 240 foyers réunionnais.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pour un projet d'ombrières photovoltaïques, les majeures incidences sont :

-l'impact visuel du projet : le projet de la caserne du Chaudron entre dans la zone tampon d'un monument historique classé et inscrit. Cependant, un masque visuel naturel existant et conservé assurera l'indépendance visuelle du projet vis à vis de ce monument. Une déclaration préalable portant sur la centrale photovoltaïque en toiture a par ailleurs déjà reçue l'inspection de l'Architecte Bâtiment de France, et a été arrêté par les autorités compétentes favorablement.

-la Perte d'espaces naturels, agricoles, forestiers et des enjeux de biodiversité : le site de la Caserne du Chaudron est déjà anthropisé. Il se situe hors de zones de protection ou zones classées. Il se situe en dehors du Parc National. L'impact environnemental est nul. Ne sera observée aucune perte d'espaces agricoles ni défrichement.

-Production d'électricité : le projet d'ombrières entre dans un projet de centrale photovoltaïque global de 1,5 Mwc destinée à la production d'électricité renouvelable. Il entre au cadre des objectifs de la PPE et participe à la transition énergétique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet présente des enjeux nuls à très faibles. Il se situe en zone déjà anthropisée.

La production d'électricité décarbonnée participe à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Les mesures de protection et de réductions des effets négatifs seront adéquatement mises en place lors de la phase travaux, si certains risques (poussières, etc.) apparaissent : arrosage des sols, pas de câble aérien, pas d'éclairage nocturne pour la préservation de la faune aviaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regards de l'examen, le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale :

- il se situe hors des zones classées, protégées, et de parc naturel
- le projet se situe dans une zone déjà anthropisée du Chaudron
- des mesures d'évitement seront prises dès l'apparition d'éventuels risques
- La production d'énergie décarbonnée entre dans le cadre du PPE, participe à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-Notice informative concernant le projet -Certificat de non opposition aux travaux de construction de centrales PV sur les bâtis déjà construit du site de la caserne du chaudron.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINTE MARIE

le,

22/12/2021

Signature

Anthony LUCAS
Gérant



